



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-029-2025-10

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2025

# Sommaire

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /**

IDF-2025-10-01-00010 - Décision portant délégation de signature relative aux engagements dépenses et recettes (4 pages)	Page 3
IDF-2025-10-01-00009 - Délégation de signature - Diverses (3 pages)	Page 8
IDF-2025-10-01-00008 - Délégation de signature - Enseignement et formations (3 pages)	Page 12
IDF-2025-10-01-00007 - Délégation de signature - Marchés publics (2 pages)	Page 16
IDF-2025-10-01-00006 - Délégation de signature - Réponse aux appels à concurrence (2 pages)	Page 19
IDF-2025-10-01-00005 - Délégation de signature - Ressources Humaines (4 pages)	Page 22
IDF-2025-10-03-00007 - Délégations de signature formalistes - Liste des conseillers et assistants formalistes CFE (2 pages)	Page 27

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Unité départementale de Paris**

IDF-2025-10-08-00010 - Arrêté modifiant l'arrêté n°	
IDF-2022-12-24-0001 du 24 décembre 2022 portant délégation à la maire de Paris des attributions en matière de sanction administrative pour non- <b>??</b> respect du dispositif expérimental d'encadrement des loyers, en application de <b>??</b> l'article 140 VII de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 (3 pages)	Page 30

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-10-01-00010

Décision portant délégation de signature  
relative aux engagements dépenses et recettes

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- vu l'articles R. 711-68 du code de commerce,
- vu le cadre OBCF du réseau des CCI approuvé par la tutelle le 14 novembre 2022,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

de donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer :

1. les engagements de dépenses,
2. les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise)

dans les conditions définies ci-après :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
<b>chambres de commerce et d'industrie départementales</b>					
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Ibtissam HENANE	responsable administrative, financière, logistique	société n° 1310 CF : tous	dépenses et recettes
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	société n° 1380 CF : tous	dépenses et recettes
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL Jean-Baptiste PORTEFAIX	directrice des opérations responsable administratif, financier et logistique	société n° 1320 CF : tous	dépenses et recettes
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE Jean-Daniel GIL	directrice des opérations responsable pôle fonctionnel	société n° 1330 CF : tous	dépenses et recettes
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée			société n° 1340 CF : tous	dépenses et recettes

1 sur 4

	départementale de la CCI Val-de-Marne				
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY Valérie MARSAULT	directrice des opérations responsable administrative et financier	société n° 1350 CF : tous	dépenses et recettes
<b>directions générales et directions rattachées</b>					
Jacques GARAU	directeur général délégué	Loïc CHOUIN	directeur de projet	société n° 1110 CF : C411	dépenses et recettes
Jacques GARAU	directeur général délégué			société n°1920 domaine informatique	dépenses
Jacques GARAU	directeur général délégué	Hervé PARCINEAU	directeur de la Mission Europe	société n° 1110 CER 2E17	dépenses et recettes dépenses
Mathieu BOULANGER	directeur, direction audit et inspection générale			société n° 1110 CF : C420	dépenses et recettes
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la Communication	Elodie FLORA	adjointe à la directrice de la communication	société n° 1110 CF : C403	dépenses et recettes
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe partenariats, observations, prospective, études	Laurent TRILLES	directeur de projet DGA POPE	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Christian BOYER	directeur général adjoint en charge du développement commercial et du services aux entreprises	Cynthia LESTABLE	directrice commerciale & marketing	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Isabelle SAVELLI	responsable du pôle données économiques et DATA			société n°1400 CF : 2N64 à 2N69	recettes
Sophie Mc CRACKEN	responsable vie institutionnelle			société n°1400 CF : 2N61	recettes
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER, (dépenses et recettes)	directeur, adjoint au DGA CCI International Paris IdF	sociétés n° 1140 CF : tous	dépenses et recettes
Luc DARDAUD	responsable du département facilitations du commerce extérieur	Christina VIEIRA (recettes)	responsable du service Visa	société n° 1140 CF : 2I91	recettes
Laurence CARRARA	responsable du service foires et salons			société n° 1140 CF : 2I92	recettes
Agnès GOMES	responsable du service			société n° 1140 CF : 2I9D 2I9C	recettes

	département événements, réseaux et partenariats				
Benjamin TISSOT	chef du service développement international des territoires			société 1140 CF 219G	recettes
Jean-Michel JOLLY	responsable du service TFE TECH ET INDUSTRIE			société n° 1140 CF : 219F	recettes
Benoit MAILLE	chargé de mission "Intelligence économique et coopération"			société 1140 CF 219J	recettes;
Agathe PACARD	responsable TFE ART DE VIVRE SANTE AGROTECH			société n° 1140 CF : 219E	recettes
Xiao-Qing PELLEMELE	responsable du comité d'échanges franco-chinois			société n° 1140 CF : 219C	recettes
Sophie LOGEOT	responsable du pilotage numérique			société n° 1140 CF : 2124	recettes
Thierry MENUET	directeur Sécurité & Sûreté			société n° 1500 CF : 6P01	dépenses et recettes
Christophe CHERIOT	gestionnaire moyens généraux Friedland			société n° 1510 CF : 2USB, 2USD	dépenses et recettes
Françoise GUERIN	directrice générale adjointe en charge des ressources humaines	Diane AUSSE DAT	directrice adjointe	société n° 1110 CF : C410 sociétés n° 8010, 8020, 8030 CF : tous	dépenses et recettes
		Marie-France ZUMOFEN	directrice de projets en ressources humaines	(formation continue) Société n° 1110 CF : 2D04 EOTP : 2D04FCCAT	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directrice générale adjointe en charge des finances et participations	Christophe DELORME	responsable du pilotage financier groupe	société n° 1110 CF : C426	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directrice générale adjointe en charge des finances et participations	Christophe DELORME	responsable du pilotage financier groupe	sociétés n° 1120, 7010 CF : tous	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directrice générale adjointe en charge des finances et participations	Christophe DELORME	responsable du pilotage financier groupe	société n° 2200 CF : tous 2300 esiee 2110 dfcta	dépenses et recettes

Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge du pôle Education	Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage	sociétés n° * 2010 *2030 * 2040, 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Cécile ECALLE	directeur de l'apprentissage	Bruno LEMONNIER	responsable pôle financement CFA	sociétés n° *2010 *2030 CF : tous	dépenses et recettes
Philippe BIDAULT	responsable MOA stratégique			sociétés n° *2010 CF4A23	Dépenses et recettes
Philippe REGIMBART	directeur de la politique éducative			société n° 2010 CF4A17, 4A26, 4A29, 4A35	dépenses et recettes
Philippe BIDAULT	directeur du CFA des sciences	Catherine GOUDOT	responsable administration et performance du CFA des sciences	société n° 2030 CF : 3Z10	dépenses et recettes
Elodie LUQUET	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique	société n° 2040 CF : tous	dépenses et recettes
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	société n° 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Raphaël GNANOU	responsable CCMP Publishing	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	société n° 2150 CF 4E02	dépenses et recettes

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion :  
 Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)  
 Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-10-01-00009

Délégation de signature - Diverses

**DÉCISION**
**Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,**

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

**Décide :**

Sur proposition du directeur général,

**Article 1**

1. De donner délégation de signature aux collaborateurs ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		locaux
		nom	fonction	
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Ibtissam HENANE	responsable administrative, financière, logistique	locaux CCI situés au 2 place de la bourse à Paris
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	locaux CCI situés aux 21-23-25 avenue de Paris à Versailles
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS Jean-Daniel GIL	directrice des opérations responsable pôle fonctionnel	locaux CCI situés au 191 avenue Paul-Vaillant Couturier à Bobigny
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations	locaux CCI situés 8 place Salvador Allende à Créteil
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations	locaux CCI situés au 35 boulevard du Port à Cergy

**Article 2 - gestion des fonds européens**

De donner délégation de signature à Hervé PARCINEAU directeur de l'organisme intermédiaire, en charge de la gestion des fonds européens délégués par l'autorité de gestion (la région Île-de-France), à effet de signer tous les actes de gestion des crédits FEDER et FSE, à savoir :

- au titre des opérations relevant des crédits d'intervention :
  - la notification des décisions du comité de programmation des fonds de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, instance technique composée de membres de son assemblée générale,
  - la convention de mise en œuvre de l'aide,
  - la modification du montant de l'aide par voie d'avenant,
  - la notification du paiement de l'aide,
  - et de manière plus générale, tout acte de gestion, de suivi administratif, technique et financier et de contrôle des crédits de la subvention globale,
- au titre des opérations relevant des crédits d'assistance technique :
  - la demande d'aide,
  - la demande de paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement, Imane OURRAOUI, chargée de Mission Financement et Partenariat au sein de l'organisme intermédiaire, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

### Article 3 – dépôt légal

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe partenariats, observations, prospective, études	Laurent TRILLES	directeur de projet DGA POPE
Christian BOYER	directeur général adjoint en charge du développement commercial et du services aux entreprises	Cynthia LESTABLE	directrice commerciale & marketing
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication		
Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage	Bruno LEMONNIER	responsable pôle financement

### Article 4 – carte d'agent immobilier

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer :

- les demandes de pré-contrôle,
- les rejets de demande ,
- les notifications de radiation de carte suite à une cessation d'assurance ou à une cessation garantie ;
- les confirmations de la suppression du fichier national sans réponse dans les 30 jours suite à une cessation d'assurance ou à une cessation de garantie ,
- ainsi que tout autre document relatif aux cartes d'agent immobilier prévues à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, à l'exception des cartes elles-mêmes.

Pauline FERRERO, responsable Département des formalités et de l'information juridique  
 Marianne CHIRONNIER, responsable CFPI  
 Isabelle CARRIERE, chargée de mission  
 Marie-Anne DEMACHY, assistante  
 Emilie FARAJI, gestionnaire administrative  
 Mélina GUINTA, gestionnaire administrative  
 Gaëlle BOUHET, conseiller

Sakina FOUNDI HAMON, conseiller  
 Sylvain GISCLARD, conseiller  
 Sandrine GORDINHO, conseiller  
 Nassur ISMAIL, conseiller  
 Fatima EL MEDE, conseiller  
 Sylvie PARIS, conseiller  
 Alix REMON, conseiller  
 Christiane TAILLANDIER, conseiller

Karnelle BAFIBA, conseiller  
Augusta CAMARA, conseiller

Sophie Ndeye THIAM, conseiller  
Salah TIGHECHIT, conseiller  
Maryline TREHEUX, conseiller

#### Article 5 – certification conforme

1. De donner délégation de signature à France MOROT-VIDELAINE, directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France. En cas d'absence ou d'empêchement, Sophie MC-CRACKEN, responsable du pôle vie des instances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.
2. De donner délégation de signature à Nathalie PIERRE, directeur général adjoint en charge des Finances et Participations pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

#### Article 6 – avis relatifs aux demandes de naturalisation

De donner délégation à France MOROT-VIDELAINE, directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Île-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christian BOYER, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### Article 7 – contrat de domiciliation

De donner délégation de signature aux personnes dont les noms suivent afin de procéder à la signature et à l'enregistrement des contrats de domiciliation.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
		Hélène RENAUD	CCID 94 CFE conseillère formalités
Nathalie COLLARDEAU	responsable du pôle Entrepreneuriat	Arnaud GUILLAUMEAU	conseiller formalités CCID 95

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion :  
Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)  
Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-10-01-00008

Délégation de signature - Enseignement et  
formations

## DÉCISION

### Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

#### Décide :

Sur proposition du directeur général,

#### Article 1 - enseignement, recherche et formation

De donner délégation de signature à Thomas JEANJEAN, directeur général adjoint chargé de l'Education, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la direction générale adjointe en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère.

En cas d'absence ou d'empêchement, Cécile ECALLE, directrice de l'apprentissage, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### Article 2 - établissements d'enseignement

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions, pour signer :

- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère,
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants,
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage	Philippe BIDAULT	directeur du CFA des sciences
Philippe BIDAULT	directeur du CFA des sciences	Catherine GOUDOT	responsable administration et performance du CFA des sciences
Elodie LUQUET	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif

### Article 3 – formations boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les actes et attestations délivrés dans le cadre de la formation :

1. spécifique sur les droits et obligations attachés à la vente à emporter de boissons alcooliques entre 22 heures et 8 heures prévue à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique,
2. en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration traditionnelle, cafétérias et autres libres services et restauration de type rapide prévue à l'article D. 233-6 du code rural et de la pêche maritime,
3. à la création d'entreprise (5 jours pour entreprendre) :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Sabrina COPIN	directrice des opérations et partenariats	
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Jean-Baptiste PORTEFAIX	responsable administratif, financier et logistique	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mathieu DESPERBASQUE	directeur des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Laure DUBOIS IMBERY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

#### Article 4 – apprentissage

De donner délégation de signature au collaborateur dont le nom suit, dans la limite de ses attributions, pour signer les contrats d'apprentissage et les conventions de financement y afférentes.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	Fonction
Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage	Bruno LEMONNIER	responsable pôle financements
Philippe BIDAULT	directeur du CFA des sciences	Catherine GOUDOT	responsable administration et performance

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Signé

Dominique RESTINO

**Diffusion :**

Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-10-01-00007

Délégation de signature - Marchés publics

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le code de la commande publique
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

### Article 1

De donner délégation de signature à Benoît ICARD, directeur de la stratégie immobilière, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés relatifs à l'ouvrage public ainsi que les actes se rapportant à passation et l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des marchés de maintenance et d'entretien.

### Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 40.000 € HT,
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'un montant inférieur à 90.000 € HT,

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
<b>chambres de commerce et d'industrie départementales</b>			
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Ibtissam HENANE	responsable administrative, financière, logistique
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice des opérations
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations
Laure DUBOIS-IMBÉRY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations
<b>directions générales et directions rattachées</b>			
Jacques GARAU	directeur général délégué		
Mathieu BOULANGER	directeur, direction Audit et Inspection générale		

Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication	Elodie FLORA	responsable communication corporate et relations presse, Adjointe à la Directrice de la Communication
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe partenariats, observations, prospective, études	Laurent TRILLES	directeur de projet DGA POPE
Christian BOYER	directeur général adjoint en charge du développement Commercial et du Services aux Entreprises	Cynthia LESTABLE	directrice commerciale & marketing
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Françoise GUERIN	directrice générale adjointe en charge des ressources humaines	Diane AUSSE DAT	directeur adjoint au DGA RH & RSE
Nathalie PIERRE	directrice générale adjointe en charge des Finances et Participations	Christophe DELORME	responsable du pilotage financier groupe
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage
Elodie LUQUET	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique
Philippe BIDAULT	directeur du CFA des sciences	Catherine GOUDOT	responsable administration et performance
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion :  
 Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)  
 Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-10-01-00006

Délégation de signature - Réponse aux appels à  
concurrence

**DÉCISION**

**Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,**

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

**Décide :**

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les actes de candidature à des mises en concurrence et à des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics, ...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés, sans limitation de montant des recettes prévisionnelles totales des opérations projetées.

En cas d'absence ou d'empêchement et sur proposition de ce dernier, Jacques GARAU, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

**Décide :**

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies, des actes de candidature à des mises en concurrence et des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
		nom	fonction	
<b>chambres de commerce et d'industrie départementales</b>				
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Sabrina COPIN	directrice des opérations et partenariats	< 150.000 € HT
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	< 150.000 € HT
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine			< 150.000 € HT
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations	< 150.000 € HT
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne			< 150.000 € HT
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations	< 150.000 € H

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
		nom	fonction	
<b>directions générales et directions rattachées</b>				
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe partenariats, observations, prospective et études (DGA POPE)	Laurent TRILLES	directeur de projet DGA POPE	< 700.000 € HT
Christian BOYER	directeur général adjoint en charge du développement commercial et du Services aux entreprises (DGA DC-SE)	Cynthia LESTABLE	directrice commerciale & marketing	< 700.000 € HT
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France			< 700.000 € HT
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage	< 700.000 € HT
Elodie LUQUET	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et Innovation pédagogique	< 150.000 € HT
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	< 150.000 € HT
<b>écoles</b>				
Philippe BIDAULT	directeur du CFA des sciences	Catherine GOUDOT	responsable administration et performance	< 150.000 € HT

La présent la décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Signé

Dominique RESTINO

**Diffusion :**

Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-10-01-00005

Délégation de signature - Ressources Humaines

## DÉCISION

### Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article L. 710-1 du code de commerce,
- vu l'article L. 711-8 du code de commerce,
- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'article 40 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tel que modifié par la loi n°2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante,
- vu le code du travail,
- vu le statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, de commerce et des métiers,
- vu l'accord collectif majoritaire du 6 novembre 2020 portant reconnaissance d'une unité économique et sociale et de mise en place d'un comité social et économique et de représentants de proximité,
- vu le règlement intérieur du personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,
- vu le dispositif d'accompagnement à l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse au régime général,
- vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

#### Décide :

#### Article 1

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement et à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis du Comité social économique et des radiations des effectifs des agents publics pour abandon de poste.

En cas d'absence ou d'empêchement sur proposition de ce dernier, Jacques GARAU, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### Décide :

Sur proposition du directeur général,

#### Article 2

De donner délégation de signature à Françoise GUERIN, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, à l'effet de signer :

1. les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des collaborateurs, en CDI et en CDD, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école ainsi qu'au renouvellement des contrats à durée déterminée en cours de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école,
2. les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis du Comité social et économique et des décisions de radiation des effectifs des agents publics pour abandon de poste,

Diffusion : bénéficiaires - [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France

Page 1 sur 4

3. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris – Île-de-France ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité,
4. les réquisitions des collaborateurs dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens,
5. les conventions de détachement ou de mise à disposition des personnels permanents ou contractuels,
6. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire,
7. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail des agents publics et aux ruptures conventionnelles des salariés de droit privé,
8. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage de quelque nature que ce soit,
9. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie,
10. les décisions portant admission à la retraite,
11. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
12. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance,
13. les décisions relatives à la mise en place, aux modifications ainsi que celles pouvant résulter des changements de prestataires en matière de plan d'épargne entreprise, de plan d'épargne pour la retraite collectif, des régimes complémentaires de prévoyance et de remboursement de frais de santé, ainsi que de régime de retraite supplémentaire, les accords portant sur la mise en œuvre de la procédure de suppression de postes prévue aux articles 35-1 et suivants du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie et de ceux portant sur la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour motif économique prévue aux articles L. 1233-1 et suivants du Code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Diane AUSSÉDAT, directrice, adjointe au DGA en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour l'ensemble des décisions et conventions visées aux points 1 à 13 ci-dessus.

### Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des CDD d'usage, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe,
- les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs, des bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis et les stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, des décisions de licenciement et de rupture anticipée de la relation de travail, ainsi que des décisions de radiation des effectifs des agents publics pour abandon de poste et des décisions d'admission à la retraite,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe partenariats, observations, prospective et études (DGA POPe)		
Christian BOYER	directeur général adjoint en charge du développement commercial et du services aux entreprises (DGA DC-SE)	Cynthia LESTABLE	directrice commerciale & marketing
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Nathalie PIERRE	directrice générale adjointe en charge des finances et participations	Christophe DELORME	responsable du pilotage financier groupe

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage

#### Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des CDD d'usage, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école,
- les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs des directions, établissements, écoles ou services rattachés à la direction dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, des décisions de licenciement et de rupture anticipée de la relation de travail, ainsi que des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste des agents publics et des décisions d'admission à la retraite,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
<b>chambres de commerce et d'industrie départementales</b>			
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Sabrina COPIN	directrice des opérations
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice des opérations
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mathieu DESPERBASQUE	directeur des opérations
Laure DUBOIS-IMBÉRY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val- d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations

<b>directions rattachées</b>			
Mathieu BOULANGER	directeur, direction Audit et Inspection générale		
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication	Elodie FLORA	responsable communication corporate et relations presse, Adjointe à la Directrice de la Communication
Benoît ICARD	directeur de la stratégie immobilière		

Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage	Philippe BIDAULT	directeur du CFA des sciences
Elodie LUQUET	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et Innovation pédagogique
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif
<b>école</b>			
Philippe BIDAULT	directeur du CFA des sciences	Catherine GOUDOT	responsable administration et performance

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Signé

Dominique RESTINO

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-10-03-00007

Délégations de signature formalistes - Liste des  
conseillers et assistants formalistes CFE



DECISION

**Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,**

· Vu le code de commerce et notamment l'article R.711-68 ;

· Vu le règlement intérieur ;

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

de donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer :

1. les conventions de mandat pour la réalisation de formalités dont la création, la modification et la cessation d'activité d'entreprises sur les différentes plateformes mises en place par l'Etat ;
2. les engagements de dépenses nécessaires à l'exécution de leur mandat et uniquement sur les différentes plateformes mises en place par l'Etat pour la réalisation des formalités des entreprises dans la limite des tarifications fixées par l'Etat et qui ne pourront excéder en toute hypothèse 2 000€ de frais greffe par dossier de formalités par conseiller ci-après désigné.

Dans les conditions ci-après définies :

NOM	PRENOMPrenom	FONCTION	Centre financier	Dépenses et recettes
JUSTE	Françoise	Conseiller Formaliste	2N72	Dépenses
DERRARDJA	Omar	Conseiller Formaliste	2N72	Dépenses
LAIGLE	Auriane	Conseiller Formaliste	2N72	Dépenses
BEN SAID	Asma	Conseiller Formaliste	2N72	Dépenses
PIETRI	Véronique	Conseiller Formaliste	2N72	Dépenses
SIMON	Sophie	Conseiller Formaliste	6S32	Dépenses
HOUNDOLO	Manuella	Conseiller Formaliste	6S32	Dépenses
NOEL	Agnès	Conseiller Formaliste	6S32	Dépenses
GABOURG-FLECHE	Katia	Assistante Formaliste	6S32	Dépenses
GUERRIER	Valérie	Conseiller Formaliste	6R32	Dépenses
GUILLAUMEAU	Arnaud	Conseiller Formaliste	6R32	Dépenses
DUBOS	Laetitia	Assistante formalités	6R32	Dépenses
AHAJAJ	Anass	Conseiller Formaliste	6R32	Dépenses
DONA	Francette	Conseiller Formaliste	2M50	Dépenses
RENAUD	Hélène	Conseiller Formaliste	2M50	Dépenses
CRAPOULET	Angélique	Conseiller Formaliste	2M50	Dépenses
BELLAHMER	Salah	Conseiller Formaliste	2M50	Dépenses
TRAORE	Kamissa	Conseiller Formaliste	2M50	Dépenses
LISSOUBA	Christophe	Conseiller Formaliste	2K23	Dépenses
HESLOT	Patrick	Conseiller Formaliste	2K23	Dépenses
KHATRA	Amanda	Conseiller Formaliste	2K23	Dépenses
AUBERT	Catherine	Conseiller Formaliste	2K23	Dépenses
DADOUE	Cyril	Assistante Formaliste	2K23	Dépenses
CYMBOR	Magali	Conseiller Formaliste	2L5C	Dépenses
KAMINSKI	Séverine	Conseiller Formaliste	2L5C	Dépenses
MIRANDE-NEY	Véronique	Conseiller Formaliste	2L5C	Dépenses
RASSOOL	Faeenza	Conseiller Formaliste	2L5C	Dépenses
KHELLAF	Nadia	Conseiller Formaliste	2L5C	Dépenses
DJENDOUBI	Leïla	Conseiller Formaliste	2L5C	Dépenses
SOLIGNAC	Corinne	Conseiller Formaliste	2J30	Dépenses
LEYSSALLE	Barbara	Conseiller Formaliste	2J30	Dépenses
VERBRUGGE	Valérie	Conseiller Formaliste	2J30	Dépenses
KASSPARIAN	Marie José	Conseiller Formaliste	2J30	Dépenses
NEGOUAI	Olivier François	Conseiller Formaliste	2J30	Dépenses
DESCAMPS	Eric	Conseiller Formaliste	2J30	Dépenses

La présente délégation est consentie du 3 octobre 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site internet de la Chambre de commerce de région Paris – Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 octobre 2025

Signé

Dominique RESTINO

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

IDF-2025-10-08-00010

Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2022-12-24-0001  
du 24 décembre 2022 portant délégation à la  
maire de Paris des attributions en matière de  
sanction administrative pour non-  
respect du dispositif expérimental  
d'encadrement des loyers, en application de  
l'article 140 VII de la loi n° 2018-1021 du 23  
novembre 2018



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTE**

**modifiant l'arrêté n° IDF-2022-12-24-0001 du 24 décembre 2022 portant délégation à la maire de Paris des attributions en matière de sanction administrative pour non-respect du dispositif expérimental d'encadrement des loyers, en application de l'article 140 VII de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018**

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 ;

**Vu** la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite ELAN, notamment son article 140 modifié par l'article 85 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, à la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;

**Vu** le décret n° 2019-315 du 12 avril 2019 fixant le périmètre du territoire de la Ville de Paris sur lequel est installé le dispositif d'encadrement des loyers prévu à l'article 140 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 ;

**Vu** le décret n° 2019-437 du 13 mai 2019 relatif aux modalités d'application de la mise en demeure en cas de non-respect du dispositif expérimental d'encadrement du niveau des loyers et au recouvrement des amendes administratives dans le cadre des rapports locatifs, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

**Vu** l'arrêté n° IDF-2022-12-24-0001 du 24 décembre 2022 portant délégation à la mairie de Paris des attributions en matière de sanction administrative pour non-respect du dispositif expérimental d'encadrement des loyers, en application de l'article 140 VII de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 ;

**Considérant** que, sur le fondement des dispositions du quatrième alinéa du VII de l'article 140 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 modifié, qui permettent au représentant de l'État de déléguer par arrêté les attributions qu'il détient en application de ce paragraphe, ont été déléguées à la maire de Paris, par arrêté n° IDF-2022-12-24-0001 du 24 décembre 2022 et sur sa demande, les attributions en matière de sanction administrative pour non-respect du dispositif expérimental d'encadrement des loyers ;

**Considérant** que cette délégation expire le 31 décembre 2025 et qu'il convient d'ouvrir la possibilité de la prolonger jusqu'à la fin de l'expérimentation, prévue le 24 novembre 2026 en l'état actuel des textes, en vertu de l'article 140 de la loi du 23 novembre 2018 susvisée et modifiée dans sa durée par l'article 85 de la loi du 21 février 2022 susvisée ;

**Considérant** le courrier de la maire de Paris, en date du 8 septembre 2025, demandant la prolongation de la délégation par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, des attributions qu'il détient au titre de l'article 140 VII, en vue de la mise en œuvre de la sanction administrative en cas de non-respect du dispositif expérimental d'encadrement des loyers, selon les modalités d'application détaillées dans le décret susvisé ;

**Sur proposition** du préfet, directeur de Cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

#### ARRÊTE :

##### **Article 1-**

L'article 4 de l'arrêté du 24 décembre 2022 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« La présente délégation entre en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle le restera jusqu'à la fin de l'expérimentation prévue à l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 140 de la loi susvisée du 23 novembre 2018 modifiée.

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, peut mettre fin à la présente délégation à tout moment, par arrêté, de sa propre initiative ou à la demande de la Ville de Paris, dans le respect d'un délai de prévenance de six mois. »

## Article 2-

Le préfet, directeur de Cabinet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, et la Maire de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de Paris) accessible sur le site internet de la préfecture : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france) et notifié à la maire de Paris.

Fait à Paris, le 8 octobre 2025

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

**SIGNÉ**

Marc Guillaume